

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE DOMONT**

**MAIRIE
D'ATTAINVILLE**

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE s'est réuni le MARDI 04 MARS 2007

Sous la présidence de Mr Georges MISSEREY MAIRE

Etaient présents :

Mr LHERMITTE Yves, Mr COUSIN Daniel, Mme MAILLARD Colette, Mme LOZAIC Odette Adjoints

Mr THIEFRY Rémy, Mme LEJEUNE Claudine, Mr LEFEVRE Guy, Mme BUSNEL Martine Conseillers Municipaux

Etais absente excusée : Mme MALBERT Annie pouvoir à Mme MAILLARD Colette

Etaient absents : Mme DAUTEUIL Valérie, Mr BASSET François, Mr VIARGUES Stéphane, Mr FLECHE Ludovic,

Secrétaire de séance : Mme BUSNEL Martine

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, quatre délibérations qui sont intervenues après l'envoi de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accède à la demande de Monsieur le Maire à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2007

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du Conseil Municipal, Monsieur LHERMITTE Yves, 1^{er} adjoint, est nommé président de séance.

APPROUVE le Compte Administratif commune 2007, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

**DEPENSES : 1 279 497.64 €
RECETTES : 1 364 883.50 €**

Solde N-1 : 763 557.41 €

TOTAL FONCTIONNEMENT 2007 EXCEDENT : 85 386.86 €

INVESTISSEMENT

**DEPENSES : 1 147 282.96 €
RECETTES : 256 290.06 €
Déficit 2007 : 103 241.29 €**

RESTE A REALISER :

Dépenses	1 248 356.97 €
Recettes	157 345.29 €

TOTAL INVESTISSEMENT 2007 DEFICIT : 2 085 245.87 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2007

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du Conseil Municipal, Monsieur LHERMITTE Yves, 1^{er} adjoint, est nommé président de séance.

APPROUVE le Compte Administratif Assainissement 2007, qui peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :	0 €
Recettes :	12 535.50 €
Excédent antérieur :	10 067.96 €
Résultat de clôture :	22 603.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	0 €
Recettes :	10 700.00 €
Excédent antérieur :	85 485.72 €
Résultat de clôture :	85 485.72 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice. Par contre, on note une différence à la section d'investissement au niveau du report de l'exercice antérieur de 10 700 € avec le compte de gestion. Celle-ci sera rectifiée sur le budget 2008. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2007

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du Conseil Municipal, Monsieur LHERMITTE Yves, 1^{er} adjoint, est nommé président de séance.

APPROUVE le Compte Administratif lotissement 2007, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	588 129.75 €
RECETTES :	2 478 129.75 €
Excédent de clôture	1 890 000.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES :	588 129 .75 €
RECETTES :	300 000.00 €

Besoin de financement 288 129.75 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2007

APPROUVE le compte de gestion Commune 2007

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2007 par Monsieur le Receveur n'appelle aucune observation de sa part.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2007

APPROUVE le compte de gestion assainissement 2007

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion assainissement dressé pour l'exercice 2007 par Monsieur le Receveur n'appelle aucune observation de sa part.

VOTE DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT 2007

APPROUVE le compte de gestion lotissement 200

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion lotissement dressé pour l'exercice 2007 par Monsieur le Receveur n'appelle aucune observation de sa part.

**DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE DOMONT
ET REPARTITION DU RESULTAT COMPTABLE**

DEMANDE la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire à Monsieur le Préfet,

DECIDE que la répartition entre les communes membres du syndicat à la date du 01/01/2007 du résultat comptable mentionné au compte administratif 2007 du syndicat (soit 3.330.78) se fasse selon la clef de répartition suivante :

- 60 % du résultat à répartir selon la population de la commune rapportée à la population global des communes du syndicat (conformément aux données utilisées pour le calculer les centimes syndicaux 2007).
- 40 % du résultat à répartir selon le nombre d'élèves de la commune transportés rapporté au nombre d'élèves total transportés (conformément aux données utilisées pour calculer les centimes syndicaux 2007)

Montant à venir à la Commune 1 198.37 €

ANNULATION DE TITRE

Après vérification de la comptabilité, il s'avère qu'une redevance d'électricité a été titrée deux fois, en 2005 et 2006. Afin de régulariser la situation, il est nécessaire d'annuler l'un des deux titres.

ACCEPTE l'annulation du titre n° 26 du 09/08/2005.

MAITRISE D'ŒUVRE CENTRE DE LOISIRS

En vue de la construction d'un centre de loisirs, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier d'architecture Michel GUILLE. Le montant des honoraires s'élève à 41 809.77 € TTC.

MAITRISE D'ŒUVRE CONTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

En vue de la construction de 8 logements locatifs sociaux, sur un terrain situé 12 rue de Moisselles, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier d'architecture Michel GUILLE. Le montant des honoraires s'élève à 57 75,84 € TTC.

Monsieur le Maire,

INFORME, que suite au dossier de demande de TRASERR 2008, réfection des trottoirs rue de Paris, parking rue de l'Eglise, création d'une zone 30 rue du Moulin et rénovation de la route, passage Ganneval et de la Placette, une subvention d'un montant de 35 685 € a été accordée à la Commune.

RELATE une réunion qui a eu lieu entre la RATP et la Mairie, concernant le transport des élèves d'Attainville vers le nouveau collège d'Ezanville. La RATP est d'accord pour mettre en place, un transport spécial effectuant, une rotation matin et soir avec un dépôt devant le collège. Reste à définir le coût de ce transport pour les familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00